

RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital social de 1.659.042 euros
Siège social : 140 boulevard Malesherbes 75017 PARIS
950 039 065 RCS Paris

(la "Société")

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Communication et Développement Social, société par actions simplifiée au capital de 1.640.000 euros, dont le siège social est situé 9 bis rue de Vézelay à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 432 623 205, représentée par son président, Monsieur Roger Serre, dûment habilité à l'effet des présentes, président de la Société (le "**Président**"),

statuant conformément à l'article 21-1 des statuts de la Société selon lequel le Président peut donner mandat à une personne physique ou morale de l'assister en qualité de directeur général,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission du 11 septembre 2024 de la société THOMAS LEGRAIN CONSEIL, représentée par son Président, Monsieur Thomas Legrain, (*société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros, dont le siège social est situé 15-23 rue Léon Geffroy à Vitry-sur-Seine (94400), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 451 022 354*) et des décisions du conseil de gouvernance et d'animation de la Société (le "**Conseil de Gouvernance et d'Animation**") du 18 septembre 2024,

a pris les décisions suivantes

- Prise d'acte de la démission de la société THOMAS LEGRAIN CONSEIL, (*société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 15-23 rue Léon Geffroy à Vitry-sur-Seine (94400), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 451 022 354, représentée par son Président, Monsieur Thomas Legrain, en qualité de président de la Société, de ses fonctions de Directrice générale de la Société, au 30 septembre 2024;*
- Décision de nomination à compter du **1^{er} octobre 2024** de Monsieur Thomas LEGRAIN, *né le 7 février 1972 à Paris (75008), de nationalité française, demeurant 16 bis passage de la Geôle à Versailles (78000), en qualité de Directeur Général de la Société;*
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION

(Prise d'acte de la démission de la société THOMAS LEGRAIN CONSEIL de ses fonctions de Directrice générale de la Société)

Le Président, après avoir pris connaissance de la lettre de démission du 11 septembre 2024, de la société THOMAS LEGRAIN CONSEIL de ses fonctions de Directrice générale de la Société,

prend acte qu'aux termes de l'article 21-1 des statuts de la Société, la démission du directeur général doit prendre effet à l'issue d'un délai de préavis de trois mois à compter de l'envoi de la lettre de démission par lettre recommandée au président de la Société,

décide de renoncer expressément (i) au formalisme d'envoi de la lettre de démission et au délai de préavis de trois mois prévus par l'article 21-1 des statuts de la Société, et d'en dispenser la société THOMAS LEGRAIN CONSEIL,

7 2

prend acte, en conséquence, de la démission de la société THOMAS LEGRAIN CONSEIL de ses fonctions de Directrice Générale de la Société avec effet au **30 septembre 2024**.

DEUXIEME DECISION

(Nomination à compter du 1^{er} octobre 2024 de Monsieur Thomas LEGRAIN en qualité de Directeur général de la Société)

Le Président, en conséquence de la décision qui précède, décide de nommer Monsieur Thomas Legrain, né le 7 février 1972 à Paris (75008), de nationalité française, demeurant 16 bis passage de la Geôle à Versailles (78000), en qualité de Directeur général de la Société, en remplacement de la société THOMAS LEGRAIN CONSEIL, avec effet au **1er octobre 2024**, et pour une durée indéterminée, sans toutefois que cette durée ne puisse excéder celle du mandat du Président, conformément à l'article 21-1 des statuts de la Société.

En sa qualité de Directeur général de la Société, Monsieur Thomas Legrain représentera la Société à l'égard des tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et dans l'intérêt de la Société dans la limite de son objet social et sous réserve des limitations de pouvoirs fixées dans les statuts de la Société et notamment des décisions requérant l'accord préalable du conseil de gouvernance et d'animation de la Société.

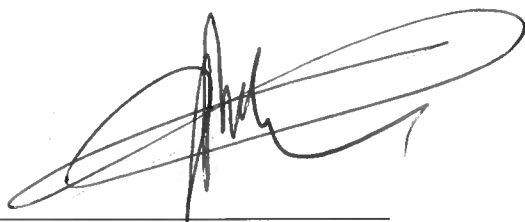
Le Président prend acte de ce que Monsieur Thomas Legrain a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de Directeur général de la Société qui lui ont été confiées et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par le Président.

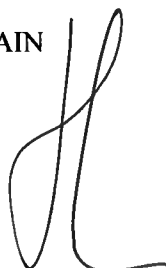


Le Président

Communication et Développement Social
Représentée par Monsieur Roger Serre

*Bon pour acceptation du mandat de Directeur
Général*

Thomas LEGRAIN



*Bon pour acceptation
du mandat de
Directeur Général*